

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 29 (1967)
Heft: 12

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

Ne pas sous-estimer le travail manuel !

J'ai lu il y a quelque temps dans un quotidien que le tragique incendie de la capsule Apollo, qui coûta la vie à trois cosmonautes, était dû à de graves fautes commises au cours du montage des appareillages électroniques. Cette nouvelle a fait dresser l'oreille à pas mal de gens dans le monde entier. Ils ont été grandement étonnés que de telles choses soient possibles lors de travaux aussi importants. Chacun s'est subitement rendu compte que même la haute technique et la recherche scientifique dépendent dans une large mesure du travail manuel .

On ferait bien, également en Suisse, de tirer la leçon qui découle d'une telle constatation. Les enseignants de nos écoles primaires et secondaires, plus particulièrement, auraient intérêt à méditer sur les conclusions du rapport d'enquête établi par les experts américains à la suite de cette catastrophe. Ils parleraient alors avec un peu plus de respect du travail exécuté avec les mains, et, malgré la pénurie de travailleurs intellectuels, surtout dans les professions libérales, ne manqueraient pas de faire l'éloge des travailleurs manuels. A cette occasion, ils pourraient aussi passer sous silence quelques vertus, telles que le sens du devoir ou des responsabilités et la conscience professionnelle, dont certains croient avoir le monopole. On ne peut en effet s'empêcher de penser parfois qu'à l'heure actuelle, le corps enseignant parle un peu trop des droits des employeurs et pas assez de leurs devoirs.

Les parents qui se font du souci au sujet de l'avenir de leurs rejetons pourraient également tirer profit de la lecture du rapport en question. Si leur Charly ou leur Paulet s'intéresse davantage aux travaux manuels qu'aux études, pourquoi vouloir, par pur égoïsme, qu'ils embrassent une carrière libérale pour laquelle ils ne sont pas faits. Leur Paulet ou leur Charly sera bien plus heureux si on lui donne la possibilité de se préparer à un métier qui l'a toujours attiré que si on l'empêche de montrer ses aptitudes réelles en l'obligeant ainsi à mener plus tard une vie de rond-de-cuir.

Mais c'est aussi aux églises, plus exactement dit aux ecclésiastiques, qu'il appartient de faire davantage d'efforts dans ce domaine et de parler de temps à autre du sens des responsabilités à qui de droit. D'autre part, on devrait pouvoir s'attendre à des efforts analogues de la part des orienteurs professionnels et des corps de métiers. De leur côté, les employeurs pourraient rendre encore mieux hommage au travail manuel en attribuant des récompenses lors de certaines manifestations.

Uli du Bözberg

Il n'est plus toléré que des jeunes de moins de 14 ans conduisent des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique.